

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

Séance du 29 Août 2019

.....

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Loic TATOUD, Olivier SACHE, Marjorie TOUSSAINT, Christophe GOTTI, Robert LEVY.

Absents : Patrice CAMUS (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Denis TATOUD), Jean-René NEITHARDT (donne procuration à Loic TATOUD), Didier VERLET (donne procuration à Thierry RUFFIER DES AIMES)

Secrétaire : Loic TATOUD

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

A)-AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES:

Le Conseil Municipal,

VOTE la tarification de l'hiver 2019-2020 applicable à l'ensemble des régies municipales, à savoir : piscine & spa, ski de fond, tour de glace, cinéma... Ces tarifs, à l'exception de quelques corrections mineures propres à simplifier la comptabilité, demeureront les mêmes que l'hiver passé.

RENOUVELLE pour une nouvelle période de 3 ans (été et hiver) à compter de la saison 2019-2020, la Convention désormais échue d'occupation de locaux de la piscine pour l'activité « massage-relaxation » et **AUTORISE** M. le Maire en application de la réglementation, à diligenter une procédure de mise en concurrence des candidats intéressés.

AUTORISE M. le Maire à signer, sous réserve d'une analyse, en collaboration avec l'Office du Tourisme des retours d'expérience, notamment de la clientèle concernée, un avenant au marché pluriel pluriannuel des navettes pour réduire, à hauteur de 18.000 à 20.000 € d'économie, le service en fin de saison et éviter ainsi le phénomène des bus circulant quasiment à vide.

VALIDE, après examen de la Commission « Taxe de Séjour » du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, une modification de la tarification de ladite taxe pour les hébergements non classés ou en cours de classement, dans le but d'inciter justement les propriétaires à obtenir un classement, critère de choix important pour la clientèle. Le taux communal passera donc de 2,50 % à 5 % soit un taux global, en incluant la Taxe Départementale, de 5,50 %.

AUTORISE M. le Maire à régulariser comptablement et pour une valeur de 0,03 cts d'€ (!), l'affectation des résultats de l'exercice précédent sur le Budget Primitif 2019.

PREND CONNAISSANCE des résultats satisfaisants en recettes des régies du camping (+ 2.942,00 €) de la piscine (+ 3.199 €) par rapport aux chiffres de l'an passé, de date à date au 27 Août 2019. Par contre, les résultats du cinéma sont en baisse de 1.100 €.

B)-URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE, à l'exception de M. Christophe GOTTI qui s'abstient, M. le Maire à aller par devant notaire, et signer l'acte de vente au profit du locataire occupant (Mme Corinne AGUILLOU) pour l'appartement communal T3 dit du « Centre de Secours », moyennant un prix de 150.000 € net vendeur, hors frais de notaire à la charge de l'acheteur. Le maire précise que ce prix reflète la moyenne de l'ensemble des 3 agences immobilières consultées pour déterminer la valeur du bien. Il précise que, conformément à la réglementation en la matière, la vente de ce bien du domaine privé de la commune, n'a pas à faire l'objet d'une consultation du service « France Domaine ».

DECIDE pour l'instant de ne pas affecter le produit de la vente de ce bien, à l'exception d'une somme, de l'ordre de 25.000 €, nécessaire pour compléter le reste à financer, en sus de la participation de l'indemnisation de l'assurance, de la restauration de la toiture de l'église St Sigismon, endommagé par un coup de vent.

INFORME le Conseil Municipal

1/-de l'évolution favorable de deux projets immobiliers privés à CHAMPAGNY :

-Projet hôtelier (type Auberge de Jeunesse Haut de Gamme) « Terre & Sens » pour 6.200 M2 de surface de plancher : les acquisitions foncières, toutes réalisées à l'amiable sont en cours (compromis de vente, actes notariés...)

-Projet de résidences (logements de bon standing) « Les Ainés » pour 3.700 M2 : le permis de construire est en cours d'instruction. M. le Maire indique au Conseil qu'il s'entretiendra avec le promoteur pour une meilleure intégration de la publicité (panneaux de grande dimensions) relative à cette réalisation immobilière.

Le maire précise, outre le produit des taxes d'urbanisme à recouvrer (environ 400.000 €), l'intérêt pour la collectivité de ces réalisations en terme de lits touristiques et de retombées financières indirectes.

2/-de l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture et de l'Etat sur le projet de révision allégé avec examen conjoint N° 1 du P.L.U de la Commune ayant pour objet d'élargir le périmètre de la zone AU (+ 473 M2) sur la zone Aa adjacente incluse dans le périmètre d'une Zone Agricole Protégée en vue de réaliser la voirie du lotissement d'habitation « les Maillets ». Le Maire informe le Conseil qu'il prendra prochainement l'arrêté prescrivant l'enquête de révision. S'agissant de la procédure des acquisitions foncières nécessaires à ce projet, le Conseil Municipal **SOLLICITE** la mise en œuvre d'une procédure de D.U.P pour l'acquisition d'une parcelle n'ayant pu faire l'objet d'un accord amiable.

EMET un avis favorable de principe, à trois demandes de survol (balcons...) du domaine public, à joindre à des permis de construire ou demandes d'autorisations préalables en cours d'instruction, dès lors que lesdites demandes ne constituent pas une gêne à la circulation des véhicules, y compris les P.L.

C)-TRAVAUX & PROJETS

Le Conseil Municipal,

VALIDE, après appel d'offre et examen par la Commission d'Appel d'Offre :

1/-pour un montant de 24.129 € H.T les lots manquants de second œuvre « Carrelages-Faience », « Plomberie-VMC » et « Electricité », nécessaire pour finir le chantier du logement de berger de l'alpage de la Rossa.

2/-pour un montant d'honoraires de 7,95 % sur la base d'un coût prévisionnel de 1.300.000 € H.T pour le parking mixte M.G.M / commune et 3,80 % sur la base de 300.000 € pour la rénovation du parking du centre au profit du cabinet « IMHOTEP architecture » (le seul ayant répondu à l'appel d'offre).

3/-l'offre re-négociée de l'entreprise « MARTOIA T.P » pour un montant de 290.863,30 € H.T ; les travaux seront réalisés, si budget, en 2020, s'agissant des travaux du Plan d'Eau des Airolées.

AUTORISE M. le Maire à diligenter une procédure simplifiée (MAPA) en vue de la recherche d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation à terme du projet d'installation de H.L.L (Chalets individuels de vacances classifiés Habitations Légères de Loisirs) dans l'enceinte du camping municipal « Le CANADA ».

INFORME le Conseil de l'évolution du programme de traitement des eaux (lactosérum) de l'alpage du Plan du Sel et de traitement du virage dit de la Servante. Le Maire précise en tout état de cause qu'il lui paraît indispensable que l'Etat et le P.N.V participent chacun à leur hauteur et financièrement au règlement de ce problème avant d'envisager que la commune n'y remette la main au portefeuille.

EMET un avis favorable pour autoriser l'O.N.F à réaliser dès que possible divers travaux, notamment en raison de la réapparition du Bostriche Typographe qui affecte certains conifères et éviter ainsi la contamination des arbres sains.

D-QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

1 /- du départ du Dr DEBALAVAERE Stanislas qui tenait le cabinet médical de CHAMPAGNY en saison d'hiver et qui prend définitivement sa retraite médicale. Le Maire informe le Conseil qu'il va entreprendre une nouvelle recherche mais prévient que celle-ci sera compliquée pour trouver un praticien pour exercer en station.

2 /- de l'ouverture à compter de JUIN 2020 des droits à la retraite au profit d'agents fonctionnaires titulaires (MM. Didier COULOUVRAT & Corinne AGUILLO) et de la nécessité d'anticiper ces départs pour pourvoir, d'une façon et avec des personnels dont le statut sera à déterminer, au remplacement desdits agents.

FIXE au 08 septembre 2019, le repas au profit des seniors de la commune ; repas qui sera servis cette année au restaurant « Le Canada », à CHAMPAGNY LE HAUT.

FAIT A CHAMPAGNY EN VANOISE, le 03 septembre 2019

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE

BUDGET PRIMITIF DE 2019

DEPENSES : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (20-21 & 23) :

Article	Libellés	Montant TTC	Observations
202	Frais doc. Urbanisme	5.850,00 €	<i>Solde honoraires PLU, regraphie, indemnités C.E</i>
2031	Frais divers Etudes	7.520,00 €	<i>Honoraires études divers</i>
	TOTAL Cpte 20	13.370,00	
2111	Terrains	31.800,00	<i>Honoraires notaires, terrain les Airolées, cession Faussurier</i>
2128	Bâtiments Publics	30.000,00	<i>Terrasse « La Rossa », Toiture Eglise (J.Dravet), Carrelage Plan du Sel, Cabane Chrono, Provision 2016</i>
21571	Matériel Roulant	64.995,00	<i>Kangoo élec. + chargeur, réparation chargeuse, accessoires micro-tracteur, Renouvellement 4X4-Boxer</i>
2152	VRD	55.000,00	<i>Fact. Jules RDA, provision 2016, Piste Glière</i>
2158	Autres Matériels & outillages	5.500,00	<i>Chaînes tracteur, écran project. SDF, provision 2016</i>
2183	Matériel Bureau & Informatique	6.500,00	<i>PV.e, Ciné-box, Provision 2016</i>
	TOTAL Cpte 21	193.795,00	
2128-48	Equipement Stade de Slalom	4.050,00	<i>(1/3 du H.T remboursé par SIGP)</i>
2158-37	Installation photo-voltaique Refuge	49.500,00	
2158-37	Mobilier Refuge Glière	26.000,00	<i>Devis « Buthod-Garcon »</i>
	TOTAL Cpte 21 -Programme	79.550,00	
2313-32	Tour de Glace-zone nordique	140.000,00	<i>120.000 € H.T pris en charge par SIGP (voir recettes fonct.)</i>
2313-36	Plan d'Eau des Airolés	9.000,00	<i>Fact. ABEST</i>
2313-37	Refuge de la Glière	152.000,00	<i>Solde Travaux-Honoraires</i>
2313-47	Signalétique	10.000,00	<i>Solde 2015 + provision 2016 (prise en charge SIGP)</i>
2313-49	Bâtiment Nourgeval	20.000,00	<i>Portes Sectionnelles + Bardage + solde Dravet</i>
2313-50	Radier du Reclaz	6.600,00	<i>Solde Honoraires ONF</i>
2313-15	Effluents Plan du Sel	84.000,00	<i>Subventions PNV et DETR</i>
	TOTAL Cpte 23 -Programme	421.600,00	
	TOTAL Cptes 20-21& 23 (hors piscine)	708.315,00	
2313-	Couverture Piscine + Spa	3.425.030,00	<i>Total du Programme TTC, y compris honoraires</i>

34			
	TOTAL GENERAL	4.133.345,00	

RECETTES : PRODUIT DES EMPRUNTS & SUBVENTIONS

Articles	Libellés	Montants	Observations
1641	Emprunts : -CRCA -Caisse d'Epargne	1.200.000,00 1.200.000,00	
FSIL	TOTAL Cpte 16	2.400.000,00	
10222	-FCTVA « opération piscine » : taux 16,404% -FCTVA « budget 2015 » : taux 16,404 %	561.841,92 116.800,00	Préfinancement SAS – récupération année n+1 TVA sur dépenses Investisse. M.14 - 2015
	TOTAL Cpte 10	678.641,00	
1321	Subventions Etat (DETR + FSIL)	340.000,00	
1322	Subvention Conseil Général (CTS-FDEC)	100.000,00	
1323	Subventions Région (CDDRA)	100.000,00	
1328	ADEME	140.000,00	
	TOTAL Compte 13 (programme Piscine)	680.000,00	
1322	Solde définitif Subv. Refuge (CG73 + Région)	237.000,00	Subv. Plan Tourisme
1321	Solde Subvention Radier du Reclaz	28.800,00	Etat
1321	Subvention Etat – PV.e	500,00	Aide pour Matériels PV électronique
1321	Subvention DETR	35.000,00	Installation Lactosérum Plan du Sel
1322	Subvention FREE (Crue 07/2015)	30.000,00	Estimation - dossier à l'instruction
1328	SIGP	10.000,00	Aide SIGP pour signalétique 2016
1328	SIGP	1.080,00	Aide SIGP (1/3) pour stade de Slalom
1328	Subvention P.N.V	17.500,00 6.500,00	Installation Lactosérum Plan du Sel & Piste Glière
	TOTAL Compte 13 (hors prog. Piscine)	366.380,00	
	TOTAL GENERAL	4.125.021,00	

BUDGET PRIMITIF DE 2019

DEPENSES : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (20-21 & 23) :

Article	Libellés	Montant TTC	Observations
202	Frais doc. Urbanisme	5.850,00 €	<i>Solde honoraires PLU, regraphie, indemnités C.E</i>
2031	Frais divers Etudes	7.520,00 €	<i>Honoraires études divers</i>
	TOTAL Cpte 20	13.370,00	
2111	Terrains	31.800,00	<i>Honoraires notaires, terrain les Airolées, cession Faussurier</i>
2128	Bâtiments Publics	30.000,00	<i>Terrasse « La Rossa », Toiture Eglise (J.Dravet), Carrelage Plan du Sel, Cabane Chrono, Provision 2016</i>
21571	Matériel Rouulant	64.995,00	<i>Kangoo élec. + chargeur, réparation chargeuse, accessoires micro-tracteur, Renouvellement 4X4-Boxer</i>
2152	VRD	55.000,00	<i>Fact. Jules RDA, provision 2016, Piste Glière</i>
2158	Autres Matériels & outillages	5.500,00	<i>Châînes tracteur, écran project. SDF, provision 2016</i>
2183	Matériel Bureau & Informatique	6.500,00	<i>PV.e, Ciné-box, Provision 2016</i>
	TOTAL Cpte 21	193.795,00	
2128-48	Equipement Stade de Slalom	4.050,00	<i>(1/3 du H.T remboursé par SIGP)</i>
2158-37	Installation photo-voltaique Refuge	49.500,00	
2158-37	Mobilier Refuge Glière	26.000,00	<i>Devis « Buthod-Garcon »</i>
	TOTAL Cpte 21 -Programme	79.550,00	
2313-32	Tour de Glace-zone nordique	140.000,00	<i>120.000 € H.T pris en charge par SIGP (voir recettes fonct.)</i>
2313-36	Plan d'Eau des Airolés	9.000,00	<i>Fact. ABEST</i>
2313-37	Refuge de la Glière	152.000,00	<i>Solde Travaux-Honoraires</i>
2313-47	Signalétique	10.000,00	<i>Solde 2015 + provision 2016 (prise en charge SIGP)</i>
2313-49	Bâtiment Nourgeval	20.000,00	<i>Portes Sectionnelles + Bardage + solde Dravet</i>
2313-	Radier du Reclaz	6.600,00	<i>Solde Honoraires ONF</i>

50			
2313-15	Effluents Plan du Sel	84.000,00	<i>Subventions PNV et DETR</i>
	TOTAL Cpte 23 -Programme	421.600,00	
	TOTAL Cptes 20-21& 23 (hors piscine)	708.315,00	
2313-34	Couverture Piscine + Spa	3.425.030,00	<i>Total du Programme TTC, y compris honoraires</i>
	TOTAL GENERAL	4.133.345,00	

RECETTES : PRODUIT DES EMPRUNTS & SUBVENTIONS

Articles	Libellés	Montants	Observations
1641	Emprunts : -CRCA -Caisse d'Epargne	1.200.000,00 1.200.000,00	
FSIL	TOTAL Cpte 16	2.400.000,00	
10222	-FCTVA « opération piscine » : taux 16,404% -FCTVA « budget 2015 » : taux 16,404 %	561.841,92 116.800,00	Préfinancement SAS – récupération année n+1 TVA sur dépenses Investisse. M.14 - 2015
	TOTAL Cpte 10	678.641,00	
1321	Subventions Etat (DETR + FSIL)	340.000,00	
1322	Subvention Conseil Général (CTS-FDEC)	100.000,00	
1323	Subventions Région (CDDRA)	100.000,00	
1328	ADEME	140.000,00	
	TOTAL Compte 13 (programme Piscine)	680.000,00	
1322	Solde définitif Subv. Refuge (CG73 + Région)	237.000,00	Subv. Plan Tourisme
1321	Solde Subvention Radier du Reclaz	28.800,00	Etat
1321	Subvention Etat – PV.e	500,00	Aide pour Matériels PV électronique
1321	Subvention DETR	35.000,00	Installation Lactosérum Plan du Sel
1322	Subvention FREE (Crue 07/2015)	30.000,00	Estimation - dossier à l'instruction
1328	SIGP	10.000,00	Aide SIGP pour signalétique 2016
1328	SIGP	1.080,00	Aide SIGP (1/3) pour stade de Slalom
1328	Subvention P.N.V	17.500,00 6.500,00	Installation Lactosérum Plan du Sel & Piste Glière
	TOTAL Compte 13 (hors prog. Piscine)	366.380,00	
	TOTAL GENERAL	4.125.021,00	